

ÉTIQUETAGE**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR****Boîte****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Canergy 100 mg comprimés pour chiens
propentofylline

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Chaque comprimé contient :
Propentofylline 100 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimés

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 250, 500 comprimés

5. ESPÈCES CIBLES**6. INDICATION(S)****7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Voie orale
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {MM/AAAA}
Durée de conservation des comprimés divisés après première ouverture du conditionnement primaire :
4 jours.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Toute portion de comprimé inutilisée doit être réintroduite dans la plaquette ouverte et replacée dans la boîte dans l'attente de l'administration suivante.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice.

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Le Vet Beheer B.V.
Wilgenweg 7
3421 TV Oudewater
Pays-Bas

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V477297

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PLAQUETTES
THERMOFORMÉES OU FILM THERMOSOUDE****Plaquettes en alu – PA/alu/PVC****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Canergy 100 mg comprimés
propentofylline

**2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Le Vet Beheer

3. DATE DE PÉREMPTION

EXP {MM/AAAA}

4. NUMERO DU LOT

Lot {numéro}

5. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE »

À usage vétérinaire.